

DEC193110INSHS

**Décision portant nomination de M. Stéphane Robin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble - GAEL ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble - GAEL » et nommant M. Stéphane Lemarié, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** le compte-rendu du Conseil de laboratoire en date du 10 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Stéphane Robin, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 jusqu'au 31 juillet 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 DEC. 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit

